

Avis de constitution

SOCIETE « SMART E-COUNCIL » en abrégé « SEC »

Siège Abidjan-Cocody II Plateaux 7ème Tranche, En  
Face de la Clinique Saint Georges, lot n°4159, ilot n°257,  
section PR, parcelle 151, 28 BP 1676 ABIDJAN 28.. le local  
se situe en face de la clinique saint georges., Lot 4159,  
Ilot 257

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25 Sept 2023, et enregistrés au CEPICI le 20 Déc 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SMART E-COUNCIL » en abrégé «  
SEC »

Objet : La société a pour objet en Côte d'Ivoire et à l'étranger :

La formation et le consulting ; Les certifications ;  
La vente de fourniture de bureau ;Le commerce de papeterie ;

Transfert d'argent ;Evènementiel.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles;

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux;

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce;

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée;

- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts  
Sociales de Cinq Mille (5,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement

souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan-Cocody II Plateaux 7ème Tranche, En Face de la Clinique Saint Georges, lot n°4159, ilot n°257, section PR, parcelle 151, 28 BP 1676 ABIDJAN 28.. le local se situe en face de la clinique saint georges., Lot 4159, Ilot 257

Dirigeant(s) M SOUMAHORO LACINA (GÉRANT), M OUATTARA ABDOUL-KARIM (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-00011 du 08/01/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°00478/GTCA/RC/2024 du 08/01/2024

